

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq,
le 20 mai à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr
JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER
Stéphane, RICHARD Guy et TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

Absent : MM. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/22 :

RÉGLEMENTATION : Panneaux d'affichage libre -

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour chaque commune de mettre à disposition des panneaux d'affichage libre en vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, la superficie de cet espace de libre affichage étant fonction du nombre d'habitants (à savoir 4 m2 pour les communes ayant une population de moins de 2 000 habitants). Dans la nôtre, cet affichage s'effectue sur le mur d'enceinte de la mairie donnant sur la rue des Tisserands sur un linéaire non défini.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- DE MATÉRIALISER cette surface d'affichage libre ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

